



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

**ARRETE MUNICIPAL INTERDISANT LE
STATIONNEMENT LOTISSEMENT DE
KERINCUFF**

Le Maire de Roscanvel

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2213.1 et L 2213.2,

Vu la demande présentée par Monsieur Didier TROUBAT, Graines de Presqu'île, ZA de Kerdanvez 29160 CROZON concernant une demande de réglementation du stationnement en vue de procéder à des travaux paysagers, lotissement de Kérincuff à partir du jeudi 21 mars 2024,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, il est indispensable de prendre des mesures exceptionnelles et momentanées concernant le stationnement automobile,

ARRETE CE QUI SUIT

Article 1^{er} :

Le stationnement des véhicules sera interdit le long du talus sur le parking du lotissement de Kérincuff et ce pendant la durée des travaux.

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place sur la voie concernée durant la période indiquée ci-dessus.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 CROZON
- Monsieur Didier TROUBAT, Graines de Presqu'île, ZA de Kerdanvez 29160 CROZON
- Monsieur le Responsable des services techniques de la commune,
- Les riverains
- Et publication en sera faite sur le site internet de la commune et sur les lieux.

Fait à Roscanvel

Le 07/03/2024

Le Maire

Jean Yves GOURVEZ

Pour le Maire
L'adjoint délégué
Philippe DEVERRE

